



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue des Carburants 52 - 56**
Identité du demandeur : **Monsieur Lionel WAUTERS**
Demande de : **permis d'urbanisme**

Objet de la demande :

Construire un immeuble au n°52 à rue, démolir partiellement le bâtiment arrière, construire une annexe au 2ème étage au n° 54, modifier les toitures des bâtiments existants (lanterneaux), aménager des terrasses sur la toiture de l'immeuble de bureau existant à l'arrière au n°52 et modifier les châssis et portes au rez-de-chaussée en façade à rue de l'immeuble existant, modifier partiellement les bureaux et les 2 logements existants et installer dans l'ensemble des constructions un logement collectif partagé de 11 ménages et 19 chambres et des bureaux. - PU28832

PRAS : zones mixtes

Motif principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) -
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -
- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant) -
- application de la prescription particulière 3.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) –

L'enquête publique se déroule :

A partir du 07/10/2025 et jusqu'au 21/10/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 21/10/2025, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 04 novembre 2025.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 01/10/2025

Par le Collège :
La secrétaire communale,

(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 28832

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Lionel WAUTERS

bien sis :

goed gelegen : Rue des Carburants 52 - 56

A Forest - Te Vorst,

